



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

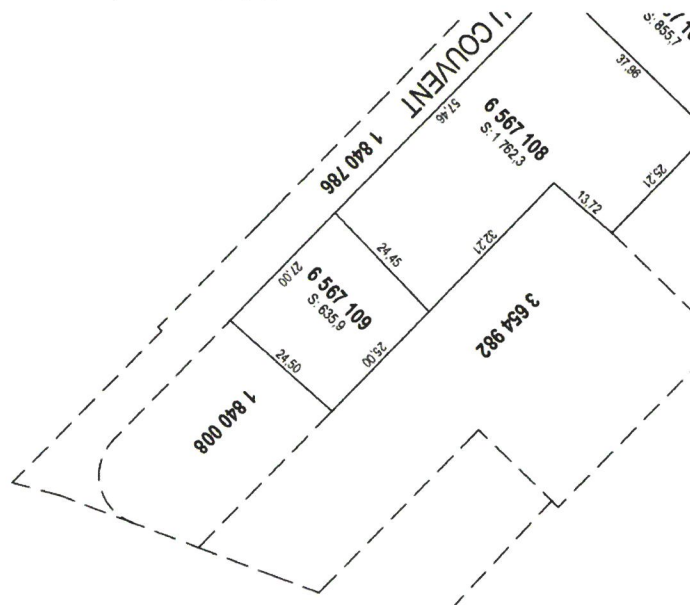
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 4 avril 2023, à 20 h, à la salle du Conseil de Saint-Simon (49, rue du Couvent), le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot projeté 6 567 109, rue du Couvent.

Cette demande vise à autoriser :

La création du lot 6 567 109 ayant une profondeur de 24.45 mètres.

Le règlement de lotissement # 545-19, à l'article 4.1, stipule que la profondeur minimale d'un lot desservi est de 30 mètres pour des usages non-résidentiels.

La dérogation est de 5,55 mètres.



Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 4 avril 2023.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 16 mars 2023

Johanne Godin, DMA
Directrice Générale

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 mars 2023.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 16 mars 2023

Johanne Godin, DMA
Directrice Générale